Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20261008-20261010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Valérie BESNARD, MAIRE

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil municipal : 03 octobre 2026

PRÉSENTS : Valérie BESNARD – Guy DENIEL – Alexandre CROCHET – Lindsay COMBAULT – Vincent SERDOBBEL – Eric LE BRAS – Camille DROFF – Michel MORVAN-CHATELIER – Charlotte DARMOIS – Estelle FAVENNEC – Anne ROLLAND – Yves LE MOAL – Ludovic RIOU – Lorinne ANSQUER.

EXCUSÉE : Sylvie LE QUEAU (procuration à Lorinne ANSQUER).

Monsieur Ludovic RIOU a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE DEVIS – CHEMINÉE DE L'ANCIEN COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL (CEG)

Considérant que le bâtiment qui servait de collège est en mauvais état ;

Considérant que la cheminée du collège menace de s'effondrer ;

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que Monsieur DUVERGER, du CAUE, a effectué une visite du bâtiment « ancien collège ».

Il a estimé qu'il était possible de faire tomber la cheminée sans impact sur le reste du bâtiment.

Madame le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à effectuer des devis pour la démolition de cette cheminée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la Maire à effectuer des demandes de devis afin de favoriser la démolition de la cheminée de l'ancien collège d'enseignement général.

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE — LE SECRÉTAIRE

Valérie BESNARD — Ludovic RIOU

Certifié exécutoire par le président compte-tenu de sa réception en Préfecture